

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six du mois de novembre à 17 heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf novembre 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Madame PEREIRA Marie Hélène, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame CHAGNON Agnès et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame LARROCHE Marie-Claude (pouvoir à Madame CHAGNON Agnès).

En préambule, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Suzanne BARSAC décédée le 11 novembre 2021 et à féliciter son fils Vincent pour son implication pendant de longues années dans sa tâche quotidienne d'aidant.

Il indique également son pessimisme quant à l'évolution sanitaire actuelle. Il rappelle à chacun de redoubler de prudence et de vigilance face à ce fléau qu'est la COVID.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lukas LANGLOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Lecture est faite par Madame PONASSIE Evelyne du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Après lecture, Monsieur DESBIEYS refuse de signer ce compte-rendu qui ne reflète pas ce qui a été dit. Madame DUBOIS Emilie lui rappelle que ce compte-rendu est envoyé à chaque conseiller pour relecture et modifications. Il indique qu'il lui a été demandé de ne plus faire de remarques.

Ordre du jour :

- 1 - Décision Modificative N°1 (opération Rénovation de la Mairie),
- 2 - Clôture budget lotissement Cantegrit,
- 3 - Adhésion contrat CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel,
- 4 - Changement de nomenclature sur option pour la M57 au 1^{er} janvier 2022,
- 5 - Subvention association des Chats Libres,
- 6 - Fin de contrat et stagiairisation agent technique de la collectivité,
- 7 - Contrat Enfance Jeunesse CLN : Convention Territoriale Globale entre CLN et CAF des Landes,
- 8 - Plan de référence,
- 9 - Réouverture salles communales,
- 10 - Fêtes de fin d'année.

1 - Décision Modificative N°1 (opération Rénovation de la Mairie)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la Mairie sont à ce jour terminés. Il est satisfait de ce nouvel outil de travail malgré les aléas subis par la maîtrise d'œuvre et les suppléments de travaux qui nous amènent aujourd'hui à devoir procéder à des ajustements de crédits.

Madame CHAGNON souhaite savoir si tous les OPR et les réceptions des travaux ont été effectués dans les temps.

Monsieur le Maire répond que, présent à toutes les réunions de chantier et attentif au suivi des travaux, tout a été fait. Seul le lot menuiseries a à ce jour encore des réserves à lever.

Monsieur le Maire ajoute que le financement initial était de 136 533.70 € TTC, avec les avenants, les moins-values et les plus-values, il s'élève au final à 143 372.33 € TTC.

La baisse de la subvention DETR nous a obligé à demander un complément de 3 755 € obtenu à titre exceptionnelle, ainsi qu'auprès de la CDPPT dont la réunion a lieu dans les prochains jours. Le fonds de concours de la CLN n'a pas été sollicité, la situation de trésorerie de la commune étant favorable pour un autofinancement à hauteur de 72 262.73 €, sachant que la TVA sera récupérée dans deux ans.

La décision Modificative est détaillée comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	MONTANT DM	DM
21	2183	Matériel de bureau et informatique	3 000 €	- 3 000 €	- 3 000 €
21	2184	Mobilier	5 000 €	- 3 000 €	- 3 000 €
TOTAL					- 6 000 €
Opération n°59 : Rénovation de la Mairie et création Agence Postale					
21	21311	Hôtel de Ville	102 601.52 €	+ 6 000 €	+ 6 000 €
TOTAL					+ 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente Décision Modificative.

2 - Clôture budget lotissement Cantegrit

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif, tous les lots ayant été vendus, il avait annoncé la clôture du budget du lotissement dès lors que le dernier versement serait recouvré. Ce versement est aujourd'hui effectif.

Afin de clôturer ce budget et pouvoir reverser l'excédent sur le budget communal, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits signalés par la Trésorerie de Castets.

La Décision Modificative est détaillée comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article/opération	Montant	Article/opération	Montant
6522 : reversement de l'excédent des budgets annexes	+ 271.17 €	7015 : vente de terrains aménagés	+ 271.17 €
	+ 271.17 €		+ 271.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente Décision Modificative.

Compte tenu du Budget Primitif (délibération n°2021.04.17 du 4 avril 2021) et de la Décision Modificative votée aujourd'hui (délibération n°2021.11.30), le budget se solde par un excédent final de **306 684.77 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer ce budget annexe et le reversement de l'excédent final sur le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux décisions.

3 - Adhésion contrat CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat avec CNP Assurances pour l'année 2022.

Madame CHAGNON souhaite savoir si d'autres propositions ont été faites à la Mairie. Monsieur le Maire répond que non et que CNP Assurances est reconduit chaque année depuis longtemps. Il indique que certaines communes ont essayé d'autres contrats mais reviennent vers CNP aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer ce nouveau contrat au 1^{er} janvier 2022 pour un taux de 7.28 % pour les agents affiliés à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - Changement de nomenclature sur option pour la M57 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire expose que pour unifier les comptabilités des diverses collectivités (communes, départements, régions), un nouveau référentiel budgétaire et comptable appelé M57 est en cours de déploiement. Il sera généralisé et obligatoire pour toutes les collectivités en 2024.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux communes qui passeraient à ce nouveau référentiel au 1^{er} janvier 2022 des formations et un accompagnement pour être totalement opérationnelles en 2023. Madame DUBOIS a déjà entamé ce processus de formation.

Le comptable public a émis un avis favorable sur ce basculement par courrier en date du 20 août dernier.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce nouveau référentiel qui concernera tous les budgets de la commune (Principal et CCAS) à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de bénéficier de cet étroit suivi proposé par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 - Subvention association des Chats Libres

Sous l'impulsion de Madame le Maire de TALLER, une association Les Chats Libres de Côte Landes Nature a été récemment créée afin de lutter contre la prolifération des chats errants en les capturant et les faisant stériliser par un vétérinaire. Ils sont ensuite remis en liberté sur leur lieu de capture.

Cette association intervient sur la commune depuis cet été.

Pour assurer son fonctionnement dès cette année, il est envisagé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Monsieur le Maire tient à indiquer qu'il est intervenu personnellement afin que Côte Landes Nature intervienne à hauteur de 6 000 €. Seuls 4 000 € ont été attribués à l'association.

Monsieur le Maire ajoute que cette subvention sera reconduite l'an prochain si l'association en fait la demande mais sans pour autant la proratiser.

Monsieur DESBIEYS trouve que le montant de cette subvention n'est pas justifiée pour ces interventions.

Monsieur le Maire lui répond que la commune est très impliquée dans cette lutte au vu du nombre de chats capturés et traités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour (le vote de Madame LAMBLIN n'étant pas comptabilisé au vu de son poste de trésorière au sein de l'association) et 3 abstentions pour le versement de cette subvention exceptionnelle.

6 - Fin de contrat et stagiairisation agent technique de la collectivité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le CDD de Monsieur Frédéric GUILLOU arrive à son terme le 14 décembre prochain.

Comme son prédécesseur, ce dernier passera stagiaire au 15 décembre 2021 pour une durée d'un an. Pendant cette période, il participera à tous les stages nécessaires à sa titularisation pour la fin de l'année prochaine.

Monsieur le Maire se félicite de son intégration au sein de la collectivité et souhaite que chacun (élus et administrés) continue à lui faire confiance et lui réserve le meilleur accueil.

7 - Contrat Enfance Jeunesse CLN : Convention Territoriale Globale entre CLN et CAF des Landes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse de Côte Landes Nature est arrivé à échéance le 31 décembre 2019 mais prolongé d'un an en attendant la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF des Landes.

Cette convention s'appuie sur un diagnostic partagé entre les partenaires concernés afin de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Elle couvre les domaines d'intervention suivants :

- l'accès aux droits,
- l'accueil de la petite enfance,
- l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- la jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- l'animation de la vie sociale.

Cette convention sera signée pour une période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 entre la CAF et Côte Landes Nature afin de renforcer leurs actions sur les champs d'interventions partagés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention avec la CAF des Landes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8 - Plan de référence

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la réunion de présentation du diagnostic conduite par le cabinet METAPHORE a eu lieu le 26 octobre à la salle des fêtes de LEVIGNACQ.

L'ensemble du Comité de Pilotage a constaté la qualité du travail accompli par METAPHORE et a confirmé la valeur patrimoniale, culturelle et historique du village.

La prochaine étape est la stratégie de valorisation du bourg en cours d'élaboration avec l'équipe municipale qui compose ce Comité de Pilotage, le CAUE et METAPHORE.

De plus, la recherche de financements est en cours au niveau de l'Europe (FEADER) et du CRTE (Etat Région Département).

Madame CHAGNON souhaite savoir si l'ensemble du Conseil Municipal sera informé et destinataire de documents de présentation.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail avec l'ensemble des élus sera programmée afin que chacun participe à ce projet en adéquation avec le diagnostic établi.

9 - Réouverture salles communales

Monsieur le Maire indique que la demande tant au niveau des administrés que des associations est grande quant à la réouverture des salles communales fermées depuis le début de l'épidémie de COVID.

Il s'est engagé à pouvoir rouvrir ses salles d'ici la fin de l'année.

Cependant, l'épidémie repartant depuis ces derniers jours, cet engagement devra peut-être malheureusement être reconsidéré.

Toutefois, il conviendra d'intégrer les préconisations sanitaires dans le règlement intérieur de ces diverses salles.

Monsieur DESBIEYS demande à Monsieur le Maire quelles salles sont concernées à par la salle des fêtes. La salle des associations accueille régulièrement les chasseurs.

Monsieur le Maire répond que la chasse doit continuer pour éradiquer la prolifération des sangliers en particulier et que dans les salles, il inclut la salle de l'ancienne école qui a servi de salle du Conseil durant les travaux de la Mairie.

10 - Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire indique la commune doit revivre avec ses associations.

Le 12 décembre un marché de Noël aura lieu sur la place du village avec la participation du Comité Festif de Lévignacq, Lous Hardits et des stands divers au gré du thème de Noël. La journée sera conclue par un concert avec l'ensemble de cuivres aquitains sous la baguette de Vincent CAUP dans l'église. Monsieur le Maire espère que cette journée ne sera pas arrêtée par le regain actuel de l'épidémie.

Monsieur le Maire tient à revenir sur la journée du patrimoine qui a eu lieu le 19 septembre dernier. Il tient à remercier l'ensemble des personnes à ses côtés pour construire et réaliser cet événement, mais également Madame COYOLA pour son engagement à le relayer.

Il en profite pour annoncer l'inscription de la commune dans le festival des concerts des Abbayes qui se conclura chaque année à LEVIGNACQ pour la journée du Patrimoine.

Madame CHAGNON demande si comme l'an dernier, il y aura des illuminations.

Monsieur le Maire répond que les décorations vont être prochainement installées et que des illuminations supplémentaires annoncées au Budget Primitif ont été reçues. Les pins à décorer dans chaque quartier seront également reconduits cette année.

Monsieur le Maire conclue cette séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à chaque personne présente dans la salle et à l'ensemble des administrés en donnant rendez-vous le 14 janvier 2002 à 18h pour les vœux de la Municipalité.

Monsieur DESBIEYS souhaite interpeler Monsieur le Maire sur le fait que deux dalles de l'église ont été cassées.

Monsieur le Maire, même si ce sujet n'est pas à l'ordre du jour souhaite lui répondre.

Effectivement, deux dalles ont été cassées puisqu'une nacelle a été amenée à l'intérieur de l'église pour constater les dégâts, dont Monsieur DESBIEYS est au courant, sur les boiseries murales de l'église mais surtout pour savoir qu'elle en était la cause. Il ajoute qu'un diagnostic va être entrepris l'année prochaine et qu'il sera le Maire qui ne laissera pas dépérir le patrimoine de la commune et surtout l'église classée de la commune. Il tiendra informé le Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier qui va prendre du temps, de l'énergie et beaucoup d'engagement financier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h20

CAULE Jean-Claude

MINVIELLE Jean-Michel

LAMBLIN Laurence

PEREIRA Marie-Hélène

LANGLOIS Lukas

DA SILVA Jean

PONASSIE Evelyne

LAVIGNE Noëlle

CHAGON Agnès

DESBIEYS Joseph